

RÉUNION DU 20 JANVIER 2014

Convocation : 13 janvier 2014

Affichage : 25 janvier 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le treize janvier, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Yves HAIRON, Maire.

Étaient présents : HAIRON Yves, GONZATO Elisabeth, FLEURY Gilbert, COTTEBRUNE Serge, BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, FEUILLIE Claude, LEPORTIER Patrick, NÉE Marcel, OLIVIER Christine, PASQUIER Marie-Hélène, ROINÉ Philippe, TRAVERS Régine.

Absents excusés : GALBADON Thérèse.

Secrétaire de séance : COLARD Antoinette.

Début de la séance : 20H30

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire présente ses vœux à l'assemblée ainsi qu'aux proches des membres du conseil. Suite à cela, il demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en hommage à Max Lefèvre, ancien agent communal et membre du CCAS, décédé le 7 décembre 2013.

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 25 novembre 2013, Marcel NÉE souhaite faire une remarque : Dans les « Infos CCDD », il a été relaté que des panneaux ont été installés auprès des containers de tri sélectif ; or, ils ne le sont toujours pas. Monsieur le Maire indique qu'en effet, les devis ont été signés et la commande vient d'être passée. L'installation de ces panneaux interviendra prochainement. Une remarque en ce sens sera inscrite au compte-rendu de la réunion du 25 novembre 2013. Une fois cette modification apportée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

URBANISME

Déclarations Préalables :

- ROBELET Didier – 20 Hauteville : Pose de panneaux photovoltaïques.

Permis de Construire :

- Crédit Agricole Normandie – 4 ZA Claude Chappe : Construction d'un bâtiment à usage de bureaux.
- LEMAGNEN Gontran – Le Vurfrêne : Rénovation d'un bâtiment en maison d'habitation et construction d'un garage.
- LEPRETTRE Romain & MAUGER Jennifer – 11 Les Jardins de la Mairie : Construction d'une maison d'habitation.
- DESPLANQUES Joël & LAUNAY Sylvie – 3 Hauteville : Construction d'une véranda.

RECOURS CONTENTIEUX SUR LE PERMIS DE CONSTRUIRE DE LA SPA

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que, suite au recours contentieux intenté par un comité de riverains, et relatif à l'annulation de l'arrêté de Permis de Construire accordé à la SPA, le Tribunal Administratif s'est prononcé en faveur de la mairie. La requête du comité de riverains a été rejetée. Les huit requérants sont condamnés à verser chacun 200 € à la commune de Tollevast et 200 € à la Société Protectrice des Animaux.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à encaisser les 1600 €.

PREMIERE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU : APPROBATION

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'approuver la modification simplifiée proposée par Monsieur le Maire telle qu'elle était présentée dans le dossier mis à disposition du public.

Ainsi, la zone inondable a été corrigée au niveau des « Vergers ».

VOIRIE

- Programme 2013 : Une nouvelle estimation a été établie par le Maître d'œuvre prenant en compte des investigations complémentaires imposées par la loi « Grenelle 2 ». La consultation est lancée, les entreprises peuvent répondre jusqu'au samedi 15 février 12h00 au plus tard.
- Travaux ERDF : Pour la partie entre les « Chênaies » et les « Jouannes », les travaux seront effectués entre mars et juin. L'autre partie, partant des « Chênaies », passant par les « Brûlins », les « Bertrands » et allant jusqu'à la « Croix Dubost » et ayant pour objet l'effacement du réseau 20.000 Volts sont également prévus dans le courant du premier semestre 2014.
- Les Corbières : Le bornage a été effectué autour du bassin de régulation à sécuriser, avec le cabinet de géomètres Savelli, et M. Germain de la SCI Poséidon. Une clôture sera installée, faite de poteaux ronds en bois, et d'un grillage d'une hauteur de 2 mètres. Un portail d'une largeur de 2,40 m sera également installé.

BATIMENTS

- Rénovation de la Maison du Sonneur : Le planning est toujours respecté, le bâtiment est désormais hors d'eau. Une réunion de visite du chantier est proposée à la commission pour voir l'avancée des travaux et réfléchir au choix du carrelage et des faïences.
- Travaux de rénovation du logement de fonction : Les employés communaux y travaillent actuellement.

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

Monsieur le Maire a rencontré le cabinet « GOPUB », en charge de l'assistance à la mise en recouvrement de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure sur la commune de Tollevast.

Lors de cette rencontre, il a été expliqué que les modalités de recouvrement avaient changé, suite à un décret paru au journal officiel le 11 mars 2013. Afin de mener à bien sa mission, le cabinet « GOPUB » propose à la commune de Tollevast de maintenir son taux de rémunération à 13,5 %, mais de proposer un forfait supplémentaire afin de prendre en compte la nouvelle réglementation. Le montant de l'avenant proposé est de 3280 € HT.

L'assemblée, surprise par cette demande, refuse à l'unanimité de signer un avenant d'un tel montant, considérant que dans notre cas, cela correspondrait à une augmentation de leur rémunération de plus de 60 %.

Monsieur le Maire recontactera le cabinet « GOPUB » pour leur en faire part et tenter de trouver un autre arrangement.

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Élisabeth GONZATO explique à l'assemblée l'avancement des travaux concernant la mise en place à la rentrée prochaine de la réforme des rythmes scolaires.

Si les modalités d'application ne sont pas encore définies concernant les horaires, l'assemblée est amenée à se prononcer sur la gratuité ou non du service.

L'assemblée décide, à l'unanimité, que le Temps d'Accueil Périscolaire ne sera pas à la charge des parents.

Mme GONZATO lit à l'assemblée une proposition d'organisation émanant des enseignants. Il est proposé aux élus des commissions concernées de se rencontrer avant la prochaine réunion afin de débattre de toutes les propositions faites à ce jour.

Une nouvelle réunion est prévue le lundi 17 février avec des élus, des enseignants, les délégués des parents d'élèves, et les « Francas » afin de continuer à travailler sur la mise en place à la rentrée des Temps d'Accueil Périscolaire à la charge de la commune.

VERSEMENT DE SUBVENTION POUR LA CLASSE DE NEIGE

Un enfant supplémentaire a été inscrit à la rentrée de janvier, et il est concerné par le départ en classe de neige. L'assemblée, à l'unanimité, décide donc de verser 80 € pour cet enfant, comme pour les autres enfants.

Le Maire est autorisé à verser 80 € à la « Coopérative Scolaire ».

DEMANDE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une demande de subvention du Lycée Maritime et Aquacole de Cherbourg pour l'animation sociale du foyer des jeunes du lycée. Cette demande concerne un enfant domicilié chez ses grands-parents, qui habitent la commune, les parents de l'enfant étant basés à l'étranger.

L'assemblée maintient sa décision de ne verser de subvention qu'aux enfants dont les parents sont domiciliés sur la commune et décide de ne pas donner suite à cette demande.

Monsieur le Maire donne lecture d'une autre demande du Lycée Alexis de Tocqueville pour un enfant de la commune concernant le financement d'un voyage aux États-Unis dans le cadre de la célébration du 70^{ème} anniversaire du débarquement.

L'assemblée donne un avis favorable à cette demande et autorise le Maire à mandater une somme de 40 €, sur l'article 6574 du budget de fonctionnement 2014.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Leroy Merlin : La pose de la première pierre a eu lieu le vendredi 17 janvier, et l'ouverture du magasin est prévue le 16 octobre 2014. Claude FEUILLIE indique à l'assemblée qu'une adresse mail est mise à disposition pour les candidatures : constance.grandval@leroymerlin.fr . Par ailleurs, le Directeur de Leroy Merlin, nommé récemment, a un bureau à la Communauté de Communes de Douve et Divette.
- Tollevast Infos : Serge COTTEBRUNE indique que le bulletin municipal sera distribué dans le courant de la semaine 5.

Fin de la séance : 22h30